



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

LE SEIZIÈME ATELIER RÉGIONAL DU TIDM S'OUVRE EN FRANCE

Le 1^{er} juin 2023, M. le juge Albert Hoffmann, Président du Tribunal, a ouvert le seizième atelier régional du Tribunal consacré au « rôle du Tribunal international du droit de la mer dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer ».

Cet atelier de deux jours se tient à Nice (France) et est organisé en coopération avec l'Institut de la Paix et du Développement de l'Université Côte d'Azur et avec l'appui de la République de Chypre, de la France et du *Korea Maritime Institute*. Il accueille des représentants de l'Algérie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la France, de l'Italie, de Malte, du Monténégro, du Maroc, de la Slovénie et de l'Union européenne, ainsi que des membres de l'Université Côte d'Azur.



Photo de l'Université Côte d'Azur

Dans son allocution d'ouverture, le Président a souligné le riche héritage maritime de la France et son engagement constant pour le droit de la mer. Le Président a relevé la place particulière qu'occupe la France pour la promotion d'une gouvernance responsable des océans et a noté son ferme attachement au règlement

pacifique des différends maritimes conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Président a aussi exprimé sa gratitude envers l'Institut de la Paix et du Développement de l'Université Côte d'Azur et son directeur, le professeur Jean-Christophe Martin, pour leur appui lors de l'organisation de l'atelier. Il a également remercié la République de Chypre, la France et le *Korea Maritime Institute*, dont le financement a rendu possible l'organisation de l'atelier.

Dans son allocution de bienvenue, le professeur Martin a présenté les activités de recherche et d'enseignement menées par l'Institut de la Paix et du Développement, notamment en droit de la mer, ainsi que de nombreux projets multidisciplinaires conduits au sein de l'Université Côte d'Azur sur les thématiques maritimes. Il s'est réjoui que l'atelier puisse contribuer à renforcer la confiance des États riverains de la Méditerranée dans le droit international de la mer, le règlement pacifique des différends maritimes et la juridiction du Tribunal.

Le programme de l'atelier comprend un aperçu des procédures devant le Tribunal, avec des séances consacrées à la compétence, aux procédures urgentes, aux procédures consultatives et aux modes de saisine du Tribunal, ainsi que des présentations sur la jurisprudence du Tribunal concernant les différends de délimitation maritime. Des présentations seront données par le Président Hoffmann, les juges Bouguetaia, Lijnzaad et Caracciolo, la Greffière, Mme Hinrichs Oyarce, et le Greffier adjoint, M. Antoine Ollivier.

La série des ateliers du Tribunal vise à familiariser les participants avec les mécanismes de règlement des différends établis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et avec la procédure applicable aux affaires devant le Tribunal. À ce jour, des ateliers se sont tenus à Dakar, à Kingston, à Libreville, à Singapour, à Bahreïn, à Buenos Aires, au Cap, à Fidji, à Mexico, à Nairobi, à Bali, à San José, à Mindelo, à Montevideo et à Malte.

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter ou à M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245 ; adresse électronique : press@itlos.org.